



- Légende:**
- Limite parcelles
 - - - Limite nouveau quartier
 - Canalisations
 - Immeuble d'habitation collective ou de bureaux au rez et au 1er étage
maisons d'appartements ou de bureaux au rez, garages en sous-sol
nombre max. d'étages: R+3 = 4,8 Niv.combles aménagés,
hauteur comble ou brisis 14,50 m
 - Immeuble d'habitation collective
maisons d'appartements, garages en sous-sol
nombre max. d'étages: R+2+3,5 Niv.combles aménagés,
hauteur comble ou brisis 11,50 m
 - Maisons d'habitation
Garage en sous-sol ou accolé
nombre max. d'étages: R+1+ 2,8 Niv.combles aménagés,
hauteur comble 8,50 m (1 étage) 11,50 m (étage en retrait ou brisis)
 - Equipements publics / privés
emprise de principe, à vérifier en fonction du programme
 - Construction sise sur le terrain horticoles
 - Profondeur de construction en sous-sol
 - Zone de Verdure
 - Piste cyclable
 - Trottoir
 - Chemin piéton
 - 307 Cotes de Niveau
 - Immeuble d'angle, traitement particulier
 - Nombre max des stationnements en sous-sol
 - n°.nn Numérotation du Lot
 - Arbre
 - Stationnement en surface

CALCUL DU CMU THEORIQUE ET DE LA SURFACE MAXIMALE BRUTE		
Surface totale	131.656 m2	
Moins 25 % espaces libres à céder	32.914 m2	
	98.742 m2	
Moins surface école	7.570 m2	
Terrain net constructible théorique	91.172 m2	
91.172 x CMU 0,8 (y compris espace horticole)	72.938 m2	
TABLEAU DES SURFACES		
Habitat, bureaux, commerces	58.373 m2	
Réserves recul	2.892 m2	
Équipement public, privé	10.313 m2	
Ecole	7.570 m2	
Sous-total	79.148 m2	
Espaces verts	16.018 m2	
Voies publiques, trottoirs, chemins piétons, stationnements en surface	36.490 m2	
Sous-total	52.508 m2	
TOTAL	131.656 m2	
REALISATION		
72 maisons d'habitation		
20 immeubles d'habitation collective		
8 immeubles à usage mixte		
3 immeubles équipement public/privé		
429 places de stationnement en surface		
628 places de stationnement en sous-sol		
maximum 253 unités d'habitation		
dont minimum 80 unités d'habitation		

Ind. Date: Modifications:

1	30.11.2000	Mise à jour novembre 2000
2	15.01.2001	Mise à jour janvier 2001
3	15.03.2001	Mise à jour mars 2001

Assentiment à la délibération

Ju conseil communal du 9 juillet 2001

Le présent document fait l'objet de ma décision du 15.11.02
référence 12.422-26
Le Ministre de l'Intérieur

Michel WOLTER

bureau d'architectes WERNER

1, beim Schmilberbour
L-5316 CONTERN
tél: 44 28 63 fax: 35 81 91

Maître de l'ouvrage:

Date: juillet 1999

Dessiné: L.M.

Echelle: 1:1000

Projet:

PROJET PARTICULIER
D'AMENAGEMENT
VAL STE CROIX

Propriétaire

Architecte

COMMUNE DE LUXEMBOURG

PLAN D'ENSEMBLE

98 840

LES SERVICES DU GEOMETRE
VILLE DE LUXEMBOURG
ATLAS TOPOGRAPHIQUE
1/500
REPRODUCTION INTERDITE
Luxembourg, le 18 mars 1999

La reproduction ou la reprise d'un extrait de l'atlas
comme fond de plan présume l'autorisation et la mention
des Services du Géomètre